



Minister for  
International Trade

Ministre du  
Commerce extérieur

---

# STATEMENT DISCOURS

---

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

87/62

Notes pour une allocution de  
l'honorable Pat Carney,  
ministre du Commerce extérieur,  
à une réunion tenue sous les  
auspices du Gouvernement de  
la Saskatchewan

REGINA

Le 5 novembre 1987

Canada

---

Monsieur Andrew, Mesdames et Messieurs

C'est un plaisir pour moi de me trouver parmi vous ce matin et d'avoir ainsi l'occasion de discuter de l'Accord de libre-échange avec des gens de l'Ouest.

Pendant des générations, nous, de l'Ouest, avons lutté durement contre la tendance d'Ottawa de fonder les politiques économiques nationales sur les intérêts des gens qui vivent à l'ouest de la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick et à l'est de la frontière de l'Ontario et du Manitoba.

Depuis septembre 1984, nous essayons de refaire le bilan du pays. Les gens de l'Ouest obtiennent enfin des politiques nationales qui tiennent compte de leurs intérêts et de leurs priorités.

Avec le plein appui du Premier ministre et de mes collègues du Cabinet, j'ai négocié l'Accord de l'Ouest avec les provinces productrices d'énergie, dont la Saskatchewan. Cet accord éliminait les aspects du Programme énergétique national qui avaient tant nui aux intérêts de l'Ouest; il a apporté encouragement et incitatifs au secteur de l'énergie dans cette partie du Canada.

Nous avons éliminé l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui avait repoussé les investisseurs, et nous l'avons remplacée par Investissement Canada, qui a comme mandat de promouvoir les investissements tant des Canadiens que des non-Canadiens.

Résultat: En 1986, nous avons eu pour 7,5 milliards \$ d'investissements étrangers directs, chiffre record dans l'histoire du pays.

Nous, gens de l'Ouest, cherchons depuis longtemps à diversifier notre base industrielle, afin de dépendre moins des ressources et d'être moins exposés aux alternances d'emballement et de dépression. C'est la clé d'une économie plus prospère et plus stable.

Qu'est-ce que nous avons fait? Entre autres mesures, nous avons créé le Fonds de la diversification de l'Ouest, qui non seulement fournit les fonds dont on avait grand besoin pour diversifier l'économie de cette région, mais qui donne aux provinces de l'Ouest le pouvoir de prise de décisions.

Le fait est, Mesdames et Messieurs, que maintenant vous avez non seulement des voix de l'Ouest qui influencent la politique à Ottawa, mais aussi des cerveaux et des talents de l'Ouest qui élaborent les politiques économiques nationales.

En septembre 1984, les Canadiens nous ont donné un mandat clair et fort pour la reconstruction du Canada. C'est exactement la tâche que nous avons entreprise.

Depuis que nous sommes venus au pouvoir, plus de 900 000 emplois ont été créés. Le Canada est le pays qui a le mieux réussi à ce chapitre parmi les pays industrialisés de l'Occident.

En 1986 et durant la première moitié de 1987, le Canada a dépassé tous les autres pays industrialisés, y compris le Japon, pour la croissance de la production.

Mais nous voulons accomplir bien davantage.

Étant donné qu'un tiers de notre production et que trois millions d'emplois canadiens dépendent du commerce, la politique commerciale est l'élément central du mandat qu'a reçu le gouvernement de construire le Canada du XXI<sup>e</sup> siècle. Améliorer nos relations commerciales clés est pour nous une priorité absolue.

La première étape logique est d'établir sur des bases plus fermes des relations plus libres et plus prévisibles avec notre plus grand et plus important partenaire commercial.

Le Premier ministre a parlé en ces termes de l'initiative de libre-échange:

"J'y vois une déclaration de confiance en nous-mêmes, de confiance en notre capacité de rivaliser avec les meilleurs au monde, de confiance en notre capacité de nous adapter dans un environnement international difficile et exigeant."

Le Premier ministre Devine a ainsi décrit l'Accord:

"Un accord de libre-échange n'est pas facile à obtenir, mais je crois qu'il serait juste du point de vue historique et bon pour l'avenir. Je crois que nous sommes assez mûrs et avancés pour mener et non simplement suivre les autres membres de la famille mondiale."

Qu'ont donc obtenu nos négociateurs?

D'une façon générale, le Canada et les États-Unis ont convenu:

- ° d'éliminer entre eux tous leurs droits de douane sur 10 ans;

- ° d'établir des règles innovatrices pour le commerce des services;
- ° d'accorder chacun un accès sûr et un traitement non discriminatoire aux investisseurs de l'autre pays;
- ° d'élargir chacun les possibilités de concurrence pour leurs marchés publics respectifs;
- ° de renforcer les industries de l'automobile des deux côtés de la frontière, non seulement en réaffirmant notre engagement envers le Pacte de l'automobile, mais aussi en élargissant son application; et
- ° d'établir un mécanisme binational de règlement obligatoire des différends portant sur les droits compensatoires, les droits antidumping et les mesures de protection des importations.

Et qu'est-ce que tout cela signifie pour les habitants de cette province?

Commerce est synonyme d'emplois. En 1986, les exportations représentaient 4,3 milliards \$ d'affaires pour la Saskatchewan, soit environ le quart du produit intérieur brut de la province. D'une façon plus précise, plus de 2 milliards \$ d'exportations pour l'agriculture de la Saskatchewan, plus de 1,5 milliard \$ pour le secteur minier de la province et plus de 0,5 milliard \$ pour son secteur manufacturier.

Cela signifie un plus grand choix de biens et services, à des prix moins élevés, pour tous les consommateurs de la province.

Cela veut dire un avenir mieux assuré pour les exportateurs de la Saskatchewan. C'est cette province qui a été le plus durement touchée par les mesures protectionnistes américaines visant par exemple l'uranium, la potasse et le bétail. Les exportateurs de la Saskatchewan savent fort bien ce que c'est que de se heurter à la pleine force de la législation américaine, particulièrement quand elle est appliquée de façon déloyale pour satisfaire les groupes d'intérêt et les lobbies.

Nous avons voulu établir la primauté du droit dans le règlement des différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis, et nous avons cherché à mettre fin à la domination des lobbies.

Nous avons atteint notre objectif.

L'Accord de libre-échange fournit à nos exportateurs, pour la première fois dans l'histoire, un mécanisme binational, impartial et exécutoire auquel ils peuvent faire appel quand ils sont soumis à l'application déloyale de la législation commerciale américaine.

Quel effet aura l'Accord sur l'agriculture, secteur qui représentait 20 % du produit intérieur brut de la Saskatchewan en 1986?

Nous avons dit que nous protégerions nos systèmes de commercialisation des produits agricoles, y compris nos systèmes de gestion des approvisionnements. Nous avons honoré cet engagement.

Nous avons dit que nous voulions maintenir notre droit d'appliquer des tarifs saisonniers afin de protéger nos producteurs de fruits et de légumes lorsque les prix se trouvent déprimés. Nous avons honoré cet engagement.

Nous avons voulu que le boeuf canadien soit exempté des restrictions que les Américains imposent en vertu de leur législation sur les importations de viandes. Nous avons obtenu cette exemption.

Et comment l'Accord s'applique-t-il aux céréales et aux graines oléagineuses?

Bien que les États-Unis soient un marché relativement petit pour les exportations canadiennes de céréales et de graines oléagineuses, nous croyons qu'il y a des possibilités de croissance, par exemple pour l'huile de colza, l'avoine de haute qualité, l'orge pour maltage et le blé. L'élimination des droits de douane américains sur ces produits ouvrira de nouveaux débouchés.

Les subventions directes à l'exportation, comme celles qui sont accordées en vertu du Programme américain d'encouragement des exportations, seront interdites dans notre commerce agricole bilatéral. Les deux gouvernements ont reconnu, toutefois, que le problème du subventionnement des exportations ne peut être résolu uniquement de façon bilatérale. C'est un problème multilatéral, qui exige une solution multilatérale dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, le Canada et les États-Unis ont accepté de se consulter plus étroitement, de

tenir compte de leurs intérêts réciproques quand ils ont recours à des subventions à l'exportation pour des ventes sur des marchés tiers, et de travailler ensemble au GATT pour améliorer le commerce des produits agricoles.

Le Canada a convenu d'éliminer les subventions qu'il verse, en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, aux produits agricoles expédiés aux États-Unis à partir des ports de l'Ouest canadien.

La nécessité d'obtenir des licences d'importation pour le blé, l'avoine, l'orge et leurs dérivés sera éliminée seulement lorsque les niveaux globaux de soutien de chaque produit dans les deux pays seront jugés équivalents. Quant à l'effet de l'Accord sur notre politique du double prix du blé, il ne se fera sentir que lorsqu'il y aura des niveaux équivalents de soutien des deux côtés de la frontière.

L'énergie est un autre secteur important de l'économie de la Saskatchewan. Je préciserai tout d'abord, à cet égard, que l'Accord traite seulement du commerce de l'énergie. L'Accord de libre-échange ne touche nullement la propriété, le contrôle et l'utilisation des ressources énergétiques en Saskatchewan ou n'importe où ailleurs au pays.

Le principe qui sous-tend les dispositions relatives à l'énergie est que le Canada sera un fournisseur fiable tant que les États-Unis resteront un client fiable.

Cela veut dire un accès assuré aux marchés américains pour les exportations de pétrole de la Saskatchewan.

Il n'y a rien de nouveau en ce qui concerne l'engagement de partager les approvisionnements énergétiques. Les deux pays ont déjà conclu un engagement en ce sens dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie -- engagement qui, soit dit en passant, a été pris par une administration antérieure.

Du point de vue des retombées économiques pour l'ensemble de la province, l'Accord offrira d'excellentes possibilités aux petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la fabrication et des services.

Tous les droits de douane seront éliminés graduellement d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Il y aura ainsi des possibilités d'accroître la transformation et la valeur ajoutée des exportations de la Saskatchewan vers les États-Unis; cela peut signifier une croissance réelle dans des secteurs manufacturiers comme les produits de haute technologie, les

produits pétrochimiques, la transformation des aliments, les produits électriques et électroniques, les produits du bois et les machines.

Les exportations accrues de produits finis permettent la diversification d'une économie provinciale fondée sur les ressources. Cela signifie davantage d'investissements créateurs d'emplois. Cela signifie davantage d'emplois pour la jeunesse de la province, dans des professions et métiers plus nombreux. Cela veut dire une plus grande demande pour les produits et services locaux, davantage de stabilité et de croissance pour l'ensemble de l'économie.

Le libre-échange ne garantit pas tout cela. Quiconque offrirait ce genre de garantie pourrait peut-être aussi bien essayer de vous vendre de l'huile de serpent.

L'Accord établit le genre d'environnement économique dans lequel ces choses peuvent se produire. Ce sont les gens de cette province, avec leur esprit d'entreprise légendaire, qui les feront arriver.

Les personnes qui critiquent l'Accord n'ont pu monter d'attaque crédible fondée sur l'économique. Ils ont plutôt eu recours à de vieux aphorismes comme "cela revient à vendre le pays" et à "abandonner notre souveraineté".

Le fait est qu'aucune de nos industries culturelles n'était sur la table de négociation et qu'aucune n'est visée par l'Accord.

Qui plus est, l'Accord ne touche aucun des programmes sociaux, des programmes de développement régional et des autres éléments de nos politiques que les Canadiens jugent essentiels au maintien de notre unicité et de notre souveraineté.

De quoi parlent donc exactement nos détracteurs?

Laissez-moi vous dire ce dont nous parlons. Il s'agit d'un accord qui rendra notre économie plus forte et plus compétitive au plan international. Cela fera du Canada un pays plus fort, indépendant et souverain.

Cet accord intéresse l'avenir de toutes les personnes réunies en cette salle, particulièrement les jeunes. Il représente une nouvelle vision d'un Canada fort et dynamique qui a un rôle éminent à jouer dans le monde. Nous voyons un Canada plein d'assurance, capable d'initiatives audacieuses.

La vision de l'opposition, par contraste, est myope et mal assurée. C'est la conception d'un petit Canada, d'un Canada qui ne peut s'affirmer.

La revue Macleans citait dernièrement ce propos de M. Paul Reichmann:

"Les Américains travaillent dur. Les Canadiens travaillent mieux. Une entente de libre-échange nous apportera la prospérité."

Nous partageons ce point de vue. Nous croyons qu'il est temps que le gouvernement manifeste sa confiance dans les gens de ce pays.

C'est ce que nous avons fait avec cet accord. Je vous demande de juger quelle vision du Canada nous amènera avec succès au siècle prochain.

Je vous remercie.